

## Réunion n°27 : jeudi 17 novembre 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Damien Bogiraud pouvoir à Sylvain Reboulet et Stéphanie Palué Charra pouvoir à Malaurie Feydet.

### 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 octobre 2022 :

*Approbation du compte rendu à l'unanimité (15).*

### 2 – Affaires soumises à délibération :

#### Traverse de village Ouest et Sud-Ouest :

Point d'information. La demande 2022 de DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture de la Drôme a été rejetée. Une nouvelle demande va être déposée fin novembre 2022 au titre de l'année 2023. Elle prend en compte la réduction du projet à la 1<sup>ère</sup> phase de travaux (route de Tain, rue de la Mairie, carrefour central, place du café et place de l'ancienne mairie). La partie éclairage public est mise à jour suite au transfert de compétences au SDED. Les places sont revêtues pour permettre l'infiltration et le stockage d'eaux avec la présence de noues. La demande de financement Régional va être aussi mise à jour. Présentation des nouvelles données économiques (dépenses réactualisées, recettes prévisionnelles mises à jour). Le reste à charge de la commune s'établirait à 30% du coût global.

Un échange a lieu sur l'aménagement des places. Des évolutions sont possibles sans remettre en cause l'esprit du projet actuel discuté avec le bureau d'études. *Validation par le conseil municipal de la nouvelle demande de DETR 2023 à l'unanimité (15).*

#### Attribution de compensation

Chaque année, la commune touche de la part d'Arche Agglo une attribution de compensation de 5.170€. Ce versement existait déjà du temps de la Communauté de Communes du Pays de l'herbasse. Il a compensé un manque de recettes, il y a une quinzaine d'année, lors de modifications de compétences entre la commune et la communauté, lorsque cela était défavorable à la commune. La délibération a pour objet le maintien de ce versement.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

### 3 – Affaires soumises à décision :

#### Avenant contrat maître d'œuvre Stadia :

Avenant proposé par le cabinet Stadia pour prendre en compte le surplus de travail engendré par les demandes des financeurs dans la phase Avant-Projet AVP (nouvelles études, notices supplémentaires, nouvelles estimations, nouveaux plans, nouvelles réunions...). Montant demandé en sus 4 257€ HT. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

#### Infiltration d'eaux cave de l'ancienne mairie :

A chaque pluie d'importance, des infiltrations sont constatées dans le local de stockage de la Cabane. La couverture est constituée d'anciennes plaques d'amiante ciment bien dégradées. Surface 40m environ. A noter que certaines menuiseries de l'ancienne mairie connaissent aussi quelques soucis d'infiltration (plafond épicerie tâché). Après débat, il est proposé de solliciter des devis pour mieux apprécier la situation, techniquement et financièrement.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé rue du puits, parcelles A703 A725 A745 et A219. Ce terrain est situé en zone U.

*Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (15).*

### 4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

#### Conseil d'agglomération du 16 novembre 2022 :

ADMINISTRATION GENERALE : Ressources Humaines Mise en place du forfait mobilités durables, Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs, Système d'Information Géographique adhésion au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal eau potable Valloire Galaure, Marché à bon de commande pour des prestations d'études géotechniques ; ENFANCE JEUNESSE : Renouvellement pour un an des conventions avec les centres sociaux, Renouvellement pour un an des conventions avec les acteurs « jeunesse » ; FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE : Plateau sportif de Margès et gymnase de Saint-Félicien - remboursement par les communes des charges de fonctionnement courantes depuis le 01/01/2022, Maison de la musique et de la danse - remboursement par ARCHE Agglo des charges de fonctionnement depuis le 01/01/2022, Décisions modificatives Fusion des budgets eau et assainissement Marché espaces verts ; CULTURE : Conventions avec les acteurs culturels saison 2022-2023 ; PETITE ENFANCE : Convention de partenariat et de financement avec l'association « planète Môme », Convention de mise à disposition de bâtiments à l'association « planète Môme » ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Champagne Acquisition de terrain, ZA les Vinays Cession de terrain à APRO TP ; ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : Convention de gouvernance de la Charte forestière des Chambaran ; EAU ASSAINISSEMENT : Politique de convergence tarifaire ; POLITIQUES CONTRACTUELLES : Leader Drôme des Collines Valence Vivarais Avenant n°2 à la convention financière.

**Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes** : compte rendu réunion 10 novembre.

**Restauration de l'église** : réunion de chantier les mercredis à 14h.

Eglise fermée au culte pendant 5 mois minimum. Retrait mobilier, objets et vêtements religieux le 5 novembre 2022. Début des travaux de restauration des décors peints et de maçonnerie. Eléments décoratifs dégagés : un grand vase, un écusson, une couronne comtale. Une visite de chantier sera proposée aux Chavannes quand les travaux seront plus avancés. Une information a été faite aux donateurs.

**Urbanisme** : Commission urbanisme, réunion le 29 octobre 2022.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Mickael Berland, pour la pose de panneaux photovoltaïques, impasse de Bousselin. DP de M. Nicole Dumaire, pour isolation par l'extérieur, impasse des Saveaux.

Accord : Déclaration Préalable DP de Mme Michèle Uzel pour la construction d'un mur de clôture rue du 15 juin 1944. DP de M. Hubert Marze pour la construction d'un mur de clôture rue du 15 juin 1944 et allée arrière école. DP de M. Mickael Berland, pour la pose de panneaux photovoltaïques, impasse de Bousselin. DP de M. Nicole Dumaire, pour isolation par l'extérieur, impasse des Saveaux.

**Lotissement les Moissons** : réunion des propriétaires pour faire le point sur l'accès, le 2 novembre. Maintien des dispositions prévues par le Permis d'Aménager c'est-à-dire fermeture route de Tain.

**Abri ombrière place du complexe sportif :**

Rencontre d'Energie Rhône Vallée le 26 octobre, structure liée au SDED. Objet : recueil d'un premier diagnostic de la situation et de conseils. Surface photovoltaïque possible 1000m<sup>2</sup> au-dessus de la partie nord du terrain de boules et de l'espace enherbé entre l'aire de jeux et le terrain de boules (les peupliers seraient coupés). Suggestion structure bois et ombrière en sheds. Esquisse présentée début décembre.

**Inventaire des puits et forages** : Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Bas Dauphiné Plaine de Valence, ayant pour vocation la préservation des eaux souterraines, la mairie va procéder à un inventaire des puits et forages d'eau à usage domestique présents sur le territoire communal. Cet inventaire a pour objectif de dénombrer les puits et forages domestiques présents sur la commune mais n'a pas vocation à remettre en cause les prélèvements d'eau associés à ces ouvrages, ni d'instaurer une taxation sur ces usages. Pour réaliser cet inventaire, la mairie sera accompagnée par le secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (instance opérationnelle du SAGE) à qui elle transmettra les données en sa possession. Nous accordons une attention toute particulière à la protection de vos données à caractère personnel, ainsi et dans cette optique, la mairie a signé une convention avec le secrétariat de la CLE du SAGE pour assurer le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour plus de renseignements sur cet inventaire, rendez-vous sur : <https://sagedauphine-valence.fr/puits-et-forages/> ou rapprochez-vous de la mairie pour consulter la fiche descriptive du projet.

**Divers :**

Dispositif gouvernemental soutien inflation (hausse coût salariaux et énergie) : La commune semble être concernée, aide potentielle 6 310€. La Caisse des Dépôts et Consignations, banque auprès de qui la commune a fait un emprunt de 625 000€ en 2015 pour la construction de la nouvelle école, a fait une proposition de réaménagement pour réduire le montant des intérêts (taux d'intérêt lié au taux de rémunération du livret A en hausse). Ce réaménagement coûterait plus de 30 000€ de plus à la commune sur les 22 ans restant avec 2 années supplémentaires (1/4 emprunt remboursé à ce jour). Choix de la commune de conserver les caractéristiques de l'emprunt actuel pour ne pas handicaper les mandatures suivantes.

Cambriolages au lotissement l'Orée du bois et vol d'une voiture sur une place publique. Vigilance.

Repas des aînés du 11 novembre : 45 participants.

Bibliothèque Chavannes : spectacle « Un petit bout de papier » samedi 26 novembre 10h30, pour parents et enfants de 9 mois à 5 ans.

Vœux du conseil municipal le samedi 7 janvier 2023 à 18h.